

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions spéciales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront plus avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. E. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la
"Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
SI PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
SI PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Lettre de Son Eminence le Cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de la dernière loi sur l'enseignement primaire en France.—La chapelle de St-Jean Baptiste et le Canada dans l'Église du "Vœu National au Sacré-Cœur de Jésus à Paris.—Rapport présenté par le comité de l'Agriculture de l'Assemblée Législative, dans le cours de la présente Session du Parlement de la Province de Québec.—Suggestions de M. S. M. Barri, dans le but de promouvoir l'industrie laitière dans notre Province.—Un canard le plus malicieusement conditionné, annonçant la fermeture de deux églises catholiques en arrière de la paroisse de St-Roch des Aulnaies.

Causerie Agricole : Le jardin potager (Suite).—Les ennemis du chou.—Production de la graine du chou.—Conservation du chou.—Culture de la grande ciboule ou oignon d'hiver.

Sujets divers : Quelques indications sur l'emploi du guano biphosphaté.—Fragments du journal d'un apiculteur : Equilibrer les populations d'abeilles au moment de la grande miellé ; quelques renseignements sur l'essaimage.

Choses et autres : Les cercles agricoles.—Le temps des semences.—De l'emploi du Guano biphosphaté.—La protection des colons.—Le tabac canadien.—Billets contrefaits.—Distribution du fumier sur le champ.—Un trop grand nombre d'animaux en pâturage dans un même champ.—La rareté des fourrages.

Recettes : Nettoyage des lainages.—Les cicatrices des arbres à noyaux.—Savon de résine.

A nos abonnés.—Nous avons commencé il y a 3 semaines, à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la *Gazette des Campagnes* : c'est ce que nous n'avions pas fait depuis la mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés nous ont reproché de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la *Gazette des Campagnes*. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû et nous entreprenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant de l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la *Gazette* publié après la réception de telles lettres d'envoi d'argent.

REVUE DE LA SEMAINE

— Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen vient d'adresser une lettre remarquable au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de la dernière loi sur l'enseignement primaire, en France. " Le premier devoir des parents chrétiens, est-il dit dans cette lettre, est de surveiller avec le plus grand soin l'enseignement qui sera donné à leurs fils ou à leurs filles... La loi, continue Mgr de Bonnechose, la loi, selon les commentaires de ses auteurs, ne commande pas l'impunité, mais la neutralité. Lorsque cette neutralité, quelque difficile qu'elle soit, sera strictement observée ; lorsque vous aurez la certitude que l'enseignement de l'école communale ne contrariera en rien celui de l'Église, et se conciliera avec les doctrines et les traditions de notre sainte religion, vous pourrez envoyer vos enfants à cette école.

" Lorsqu'il en sera autrement, lorsque le langage que le maître tiendra à ses élèves et la tendance qu'il leur imprimera seront antireligieux, si vous avez la possibilité d'envoyer vos enfants à une école chrétienne libre, n'hésitez pas à le faire. Mais en même temps, dénoncez à l'autorité compétente les infractions de l'instituteur ou de l'institutrice à leur devoir essentiel, et faites nous connaître à nous-même les sujets de plainte qui vous déterminent à quitter l'école communale. "

Mgr de Bonnechose, comme l'archevêque de Paris, croit que les instituteurs et les institutrices qui appartiennent aux congrégations religieuses, pourront continuer à donner l'enseignement religieux ; à faire la prière au commencement et à la fin des classes, faire apprendre et réciter les leçons du catéchisme ainsi que l'histoire sainte au dehors des heures de classes.

La Chapelle St-Baptiste et le Canada.—Le " Ballétiu du Vœu National au Sacré-Cœur de Jésus, " de Paris, pour le mois d'avril, publie ce qui suit :

" Les catholiques du Canada se sont souvenus que notre sang français coulait aussi dans leurs veines ;